



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - ERRATUM

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 ET PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement sera tenue **LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 10 H 30**, en vidéoconférence et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de l'arrondissement, afin d'adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2022 à 2031 de l'arrondissement.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de fonctionnement et le programme décennal d'immobilisations.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer à ce sujet, peut transmettre ses questions et/ou commentaires par courriel, à l'adresse : [communications.ibsg@montreal.ca](mailto:communications.ibsg@montreal.ca) en indiquant dans l'objet « **Budget 2022 et PDI 2022-2031** ».

FAIT à Montréal,  
Ce 1<sup>er</sup> décembre 2021

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza